



## Calcule retraite

-----  
Par Glouglou

Bonjour !

Voici ma question: un employé (aide à domicile pour le ménage) qui a fait un abandon de poste non justifié après 20 ans d'ancienneté aura-t-il des conséquences financières dans son dossier retraite. Merci par avance pour votre réponse et votre temps!

-----  
Par Henriri

Hello !

Quelques soient les aléas de sa carrière professionnelle la retraite d'un salarié sera forcément calculée selon son relevé de carrière.

Mais il n'y a pas de "représaille" ou de sanction particulière de la part de la Sécurité Sociale sur la retraite en regard de l'abandon de poste...

Par contre un abandon de poste non justifié par le salarié donne droit à l'employeur de présumer la démission du salarié. Si l'employeur applique cette procédure le salarié se retrouve sans emploi et sans chômage.

A+

-----  
Par Glouglou

Merci beaucoup pour votre réponse qui m'éclaire beaucoup !

Mais du coup est-ce que la caisse de retraite peut réclamer à l'employeur une somme d'argent pour le départ à la retraite, en vue aussi de l'ancienneté ? Merci.

-----  
Par Glouglou

Une sorte de prime de départ...

-----  
Par hideo

bonsoir,

Non, l'abandon de poste étant considéré comme une démission la STE ne lui doit aucune indemnité retraite (Indemnité de Fin de carrière)

-----  
Par Henriri

(suite)

Glouglou, mais pourquoi voudriez-vous donc que la Sécurité Sociale réclame à l'employeur une somme d'argent pour le départ à la retraite d'un salarié qui n'est pas parti à la retraite mais qui a démissionné...?

Je crois que vous devriez un peu mieux expliquer votre problématique car personnellement je ne la comprends pas.

A+